

Commune de Saessolsheim



Les infos du village

Avril 2012

Permanences de la mairie : tous les lundis de 18h à 20h et tous les jeudis de 17h à 19h

Permanence du maire : tous les lundis de 18h à 20h et sur rendez-vous

Téléphone : 03 88 70 57 19----- Mail : mairie.saesso@wanadoo.fr

Collecte des ordures ménagères

Vous avez pu le constater, les conteneurs d'apport volontaire des matières plastiques et du papier ont été retirés. Seuls ceux de la collecte du verre sont restés en place. Ce qui signifie qu'il a lieu de bien noter les dates des futures collectes de la poubelle jaune.

La prochaine collecte aura lieu le samedi 7 avril, en lieu et place de celle du vendredi saint où il n'y aura pas de collecte. Ensuite, les prochaines dates auront lieu le 20 avril, le 4 mai, le 18 mai, le 1^{er} juin, le 15 juin, le 29 juin (sauf avis contraire).

Pour les autres déchets, la déchèterie fixe de Saverne est ouverte tous les jours de la semaine : le lundi et le samedi de 10h à 12h et de 13h à 18h et tous les autres jours de la semaine uniquement de 13h à 19h. La déchèterie mobile de Wolschheim est accessible chaque 3^{ème} mercredi du mois de 11h à 19h00. Vous trouverez ces informations en détail dans le guide pratique qui vous a été remis ou sur le site www.smictomdesaverne.fr

Sécurité routière : appel au civisme

Le conseil municipal vient de se pencher sur le problème posé par le stationnement des véhicules sur les trottoirs. Sans faire l'état des lieux du civisme dans le village, il en ressort que les réclamations des usagers de la route qui nous parviennent ainsi que les constatations que nous avons pu faire sur le terrain, presque quotidiennement, sont nombreuses et variées et qu'il y a vraiment du laisser aller dans plusieurs domaines et particulièrement dans le non-respect des règles de stationnement, le non-respect des limitations de vitesse ou la divagation des chiens, etc.

Il est de mon devoir de rappeler à chaque citoyen que le vivre ensemble impose à tout un chacun de prendre conscience de la nécessité de respecter les règles élémentaires de considération mutuelle.

Concernant spécialement les stationnements gênants sur les trottoirs, point important dont le conseil municipal s'est saisi en prenant la délibération suivante en date du 6 décembre 2011 et qui se décline comme suit :

M. le Maire soulève à nouveau le problème du stationnement des véhicules sur les trottoirs. Il déplore le comportement irresponsable de nombreux propriétaires de véhicules qui, bien que disposant de places de stationnement dans leur propriété, se

garent à l'extérieur, sur le trottoir, gênant la libre circulation des piétons, des enfants sur le chemin de l'école, les exposant ainsi aux dangers de la circulation, ou à cheval sur le trottoir et la route, souvent dans des virages, gênant la visibilité ou rétrécissant l'aire de roulement de manière à pouvoir provoquer des accidents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, condamne fermement le comportement de ces automobilistes, appelle ces derniers à faire preuve de civisme en rendant les trottoirs aux piétons et décide de faire étudier en commission les mesures à prendre pour apporter une solution efficace et durable contre ce stationnement illégal des véhicules sur les trottoirs.

Alors que faire pour que les trottoirs soient rendus au piéton ? Et que dit le code de la route sur le stationnement des véhicules ?

L'article R417-10 du code de la route prévoit qu'est considéré comme gênant, le stationnement sur les trottoirs, le passage sur accotements réservés à la circulation des piétons.

A titre de prévention et d'information, il est demandé à chaque propriétaire de véhicules dont le stationnement est gênant, abusif et dangereux (qui oblige un autre véhicule à se déporter et qui bloque le passage des piétons, poussettes, etc.) de stationner leur véhicule à l'intérieur de leur propriété, comme le font une majorité de personnes.

A défaut, mais cela ne devrait pas être la solution, un courrier spécifique sera adressé à chaque propriétaire dont le véhicule présente une gêne pour la circulation piétonne et/ou automobile.



Chemin rural du Wilsbrunnen

Des dépôts de tuiles et de gravats dans un chemin rural. On aura tout vu puisque ce chemin enherbé a toujours été entretenu par les riverains ! Comment vont-ils faire pour passer la tondeuse ?

Le propriétaire de ces gravats est prié de les retirer au plus vite !

Depuis les travaux connexes de remembrement, une réglementation approuvée par le bureau de l'association foncière précise qu'il est interdit de faire demi-tour sur les chemins d'exploitation goudronnés ou bétonnés et encore moins d'y déposer de la terre . Et pourtant, certaines mauvaises habitudes persistent. Faudra-t-il arriver à la verbalisation de ces actes comme cela se fait dans d'autres communes voisines ?



Traitement des eaux usées : avis du SIVOM aux abonnés

Même si les canalisations d'eaux usées sont communément appelées « tout à l'égout », elles ne peuvent pas pour autant accepter tous les déchets. Les services techniques du Sivom du Rohrbach rencontrent fréquemment des dysfonctionnements liés à la présence d'objets solides ou toxiques, indésirables dans les canalisations des eaux usées, notamment des lingettes. La mention biodégradable figurant sur certains emballages de lingettes ne vous autorise pas à les jeter dans les sanitaires. La durée du trajet entre vos toilettes et la station d'épuration est en effet trop courte pour qu'un tel phénomène entre en jeu.

De par leur résistance, ces lingettes peuvent boucher les réseaux et les pompes, avec pour conséquences premières des risques de débordement et dans un deuxième temps des bouchages voire des casses de pompes de la station d'épuration. Ces problèmes génèrent des dépenses supplémentaires et inutiles et augmentent le coût des installations de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. Ces dépenses supplémentaires se répercutent sur les factures de tous les abonnés.

Alors, pour une participation citoyenne de tous à la préservation de notre environnement, veuillez au respect de cette règle de bon sens : **ne jetez plus vos lingettes dans les toilettes mais dans vos ordures ménagères.**

Circulez facilement sur le réseau 67 avec l'application mobile !

Dans le cadre d'une démarche innovante et de progrès, le conseil général du Bas-Rhin, responsable de l'organisation des services réguliers de transport en commun interurbain de voyageurs, a lancé une application mobile pour son réseau de transport Réseau 67.

Disponible par téléchargement de l'application mobile « cg67 », l'application de réseau 67 permet de visualiser l'ensemble des points d'arrêts des lignes d'arrêts des lignes scolaires et régulières les plus proches de chez vous par le principe de la géolocalisation.

Sur le site Internet du Conseil Général du Bas-Rhin (www.bas-rhin.fr), la rubrique « Les cartes du Bas-Rhin » vous permet de visionner sur une carte interactive les points d'arrêt du réseau. Cette application est disponible sur Smartphone, iPhone et Android en téléchargement gratuit sur « l'apple store et l'android market ».

Votez par procuration lors des futures élections

Si vous ne pouvez pas vous rendre au bureau de vote lors de l'élection présidentielle des dimanches 22 avril et 6 mai ou lors des élections législatives des dimanches 10 et 17 juin, vous pouvez dès maintenant confier à un autre électeur le soin de voter pour vous.

Pour ce faire , il faut vous rendre à la brigade de Gendarmerie de Hochfelden ou au commissariat de police de votre lieu de travail le plus tôt possible en vous munissant de la carte d'identité ainsi qu'une déclaration sur l'honneur indiquant le type d'empêchement.

Toutes les informations pratiques sur www.interieur.gouv.fr

Le bureau de vote (salle de la mairie) de ces élections sera ouvert de 8h à 18h00. Les personnes qui souhaitent s'associer à la tenue du bureau de vote pour un créneau de 2h30 sont priées de s'adresser au secrétariat de la mairie. Cette proposition s'adresse à tout électeur inscrit sur la liste électorale mais particulièrement aux jeunes ou aux nouveaux habitants.

Information relative à la taxe d'aménagement.

A partir du 1^{er} mars, les notions de Surface Hors Œuvre Nette (SHON) et Surface Hors Œuvre Brute (SHOB) disparaissent et seront remplacées par la surface de plancher. Ainsi la fiscalité en est modifiée : la TLE, taxe locale d'équipement, la taxe départementale CAUE et la taxe Espaces Naturels Sensibles disparaissent et seront remplacées par l'unique taxe d'aménagement. Le conseil municipal a fixé un taux unique de 3% sur tout le village, taux identique à la TLE. Ce sont les services de l'Etat qui sont chargés d'instruire et de recouvrer cette taxe lors des demandes d'autorisation d'urbanisme. Exemple : Pour une maison dont la surface des planchers est égale à 155m² (toute surface supérieure à une hauteur de 1.8m).

De 0 à 100m² : 100x330€=33000€ - De 101 à 155m² : 54x660€=35640€ - Parking 2x2000€=4000€

Taxe d'aménagement à payer : (33000+35640+4000) x 0.03 = 2179.20€

Divertissement : les prochaines dates à retenir

- Lan Up (jeux en réseau) de Eric Fournier le 7, 8 et 9 avril dans la petite salle de l'espace communal « les perdrix ».

- Chasse aux œufs organisée par la commission vie associative à l'aire de jeux pour les enfants de 3 à 8 ans le matin du lundi de Pâques. (Sur invitation)

- Soirée dansante de l'union sportive à la grande salle de l'espace communal le samedi 28 avril dès 20h.

- Concert des amis de l'orgue en l'église saint Jean – Baptiste le dimanche 29 avril à 16h30

Travaux bénévoles des élus



Sous la houlette de Dominique Riff, deux jours ont été nécessaires pour fixer les gouttières et couvrir l'abri bus nouvellement installé par l'entreprise Strub d'Ingenheim.

Une économie de 3800€ a ainsi pu être réalisée sur cet équipement qui rend désormais bien des services à tous les utilisateurs du réseau 67.

Pour l'orientation des jeunes de 15 à 28 ans

Pour les jeunes à la recherche d'une orientation post-scolaire, la région alsace reconduit son opération « Oriente Express, le TER de l'orientation et de l'emploi ». **Ce train sera en gare de Saverne le samedi 14 avril prochain, de 10h à 16h.** Lors de cette journée, des représentants de l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie, du centre de Formation des Apprentis de l'Industrie et du groupement des Employeurs pour l'insertion et la qualification seront à bord de l'Orient Express pour mieux faire connaître les possibilités de formation, d'apprentissage et d'emploi dans l'industrie en Alsace. Des entretiens individuels d'orientation sont prévus.

Je vous souhaite une bonne lecture et de joyeuses fêtes de Pâques

Votre Maire